

YEŞİM SAGLAM :

Bonjour ou bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue à cette réunion du CPWG. Nous sommes le mercredi 18 mai 2022 à 13 h UTC.

Nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui vu le nombre de participants et pour ne pas perdre de temps. Néanmoins, nous allons prendre en compte l'assiduité et la participation. Nous avons reçu des excuses de Vanda Scartezini, de Bill Jouris, de Justine Chew, de Holly Raiche, de Cheryl Langdon-Orr, de Priyatosh Jana, de K Mohan Raidu, de Sarah Kiden et de Marita Moll ; toutes ces personnes ont envoyé leurs excuses.

Au niveau du personnel, nous avons Heidi Ullrich et moi-même Yeşim Sağlam qui gère l'appel. Et nous avons l'interprétation en espagnol et en français. Nos interprètes sont Claudia et David pour l'espagnol et Jacques et Isabelle pour le français.

Avant de commencer, j'aimerais vous rappeler de bien indiquer votre nom avant de prendre la parole pour la transcription et également pour l'interprétation. Merci. Nous avons également une transcription en temps réel et je vais placer ce lien dans le chat de Zoom si vous voulez utiliser ces services. Nous aurons une évaluation à la fin de la séance que nous vous demandons de bien vouloir remplir pour nous aider à évaluer tous ces services.

J'aimerais maintenant donner la parole à Olivier Crépin-Leblond.

---

***Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.***

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :      Merci Yeşim.

Bienvenue à toutes et à tous à cet appel du CPWG. Je pense que nous avons quelques présentations qui ne prendront peut-être pas tout le temps imparti.

Tout d'abord, nous allons avoir la révision de la réponse de l'ALAC et les questions de clarification qui ont été envoyées par le Conseil d'Administration ; Alan Greenberg nous montrera cela.

Nous avons également les thématiques pour les réunions de l'ALAC avec le SSAC. Lorsque nous allons nous réunir avec le SSAC, nous avons quelques sujets à débattre et placés à l'ordre du jour de cette réunion. Nous allons revoir cela d'ici peu.

Ensuite, nous aurons une mise à jour de progrès, les points que nous voulons présenter, les éléments de langage pour l'ICANN74.

Ensuite, nous irons dans nos groupes de travail et nous aurons les mises à jour des petites équipes. Il y a certaines équipes qui vont présenter des mises à jour. Je ne sais pas si on va parler de la politique de transfert. Je crois qu'on va surtout parler des IDN aujourd'hui, des noms de domaine internationalisés.

Nous aurons également ce qui concerne le cadrage et l'évaluation du SSAD. Alan Greenberg nous présentera quelques diapositives à ce sujet. Nous aurons ensuite... nous n'avons pas beaucoup de politiques, mais nous allons en parler avant de répondre à toute question.

Donc pour le moment, j'aimerais savoir si vous acceptez l'ordre du jour tel quel. Alan Greenberg.

---

ALAN GREENBERG :                   Merci Olivier.

Je dois partir dans une heure. J'ai une petite présentation au point 6 sur le RDA et l'ODA, l'évaluation de la conception opérationnelle. Cela prendra cinq minutes. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :       Merci Alan. Ce que je proposerais peut-être, puisque c'est au point 6 et après beaucoup d'autres points, c'est que nous avançons cela si nous voyons que nous manquons de temps. Nous aurons donc la révision de la réponse de l'ALAC et si cela prend trop de temps, on pourra vous inviter à présenter, Alan.

ALAN GREENBERG :                   Merci beaucoup.

Un autre point. J'ai quelques documents avec le point 3 et je ne les vois pas attachés à l'ordre du jour. Est-ce que le personnel a ces documents ?

[OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND] :     Alan, oui, c'est prêt.

ALAN GREENBERG :                   Je voulais juste m'assurer que ce n'était pas perdu.

---

YEŞİM SAGLAM : Je les ai.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Yeşim.

Il y a une pluie torrentielle dehors, j'espère que vous m'entendez bien. Je ne vois pas d'autres mains levées. Voilà les petits changements que nous avons apportés à l'ordre du jour aujourd'hui.

Et maintenant, nous allons passer aux actions de prises. Nous avons des interférences, des demandes de connexion peut-être.

YEŞİM SAGLAM : Désolée, nous allons mettre en sourdine cette ligne. Veuillez poursuivre. Désolée.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Et je pense que c'est un appel automatisé.

SÉBASTIEN BACHOLLET : J'essaie de connecter mon épouse et j'essaie d'appuyer sur « Call » et tout le monde entend la sonnerie à ce moment-là, donc c'est une manière un petit peu étrange de se connecter. Est-ce que vous pouvez l'appeler s'il vous plaît ?

YEŞİM SAGLAM : Oui, nous allons nous connecter avec vous.

---

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci. Désolé.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : C'est la technologie du téléphone.

Pas de commentaire. Vous voyez une page entière. Donc nous pouvons passer au prochain point.

Toutes les mesures ont été prises depuis le dernier appel. Nous avons maintenant un titre qui ne signifie pas grand-chose, mais Alan Greenberg va clarifier tout cela. C'est la révision des réponses de l'ALAC par rapport aux questions de clarification qui avaient été envoyées par le Conseil d'Administration.

ALAN GREENBERG : Oui. Nous avons un document que je voulais partager avec vous. J'ai envoyé plusieurs versions. C'est un document de trois pages que je voudrais que nous puissions...

YEŞİM SAGLAM : C'est un PDF ?

ALAN GREENBERG : C'est en effet un document PDF. C'est trois colonnes et c'est en bleu et c'est absolument cela. J'aimerais revenir un petit peu en arrière.

L'ALAC a fourni des avis en ce qui concerne la mise en œuvre du système normalisé d'accès et de divulgation SSAD. Nous avons reçu plusieurs questions : « Est-ce que c'est ce que vous vouliez vraiment

---

dire ? » Nous avons répondu d'une manière assez longue et le Conseil d'Administration et son personnel revient vers nous en disant : « Est-ce que c'est bien ce que vous vouliez dire ? » et on est en train de répondre à cela. Voilà où on en est.

Pour bien comprendre les requêtes, il y avait trois points. Premièrement, c'est une version un petit peu plus petite : « Le Conseil d'Administration croit comprendre que l'ALAC pense que le Conseil d'Administration doit rejeter les recommandations SSAD et demander que le conseil de la GNSO retarde cela pour mieux comprendre les changements potentiels des législations en rapport avec la protection des données en Europe, y compris la directive NIS2. Le Conseil d'Administration croit comprendre que l'ALAC ne pense pas que la mise en œuvre du SAAD telle que recommandée soit dans les meilleurs intérêts de l'ICANN ou de la communauté de l'ICANN et l'ALAC ne pense pas que ce système normalisé d'accès et de divulgation SSAD sera compatible avec la directive NIS2 lorsqu'elle sera adoptée. »

Ma réponse selon moi est oui, c'est exactement ce que nous avons dit. Nous confirmons que le Conseil d'Administration a bien compris ce que voulait signifier l'ALAC. Est-ce que vous êtes d'accord ? Est-ce que vous voulez revenir à l'avis qui avait été envoyé ? Je pense que cela représente bien ce que nous voulions indiquer. Y a-t-il des mains levées ? Bien.

Nous allons passer au deuxième point, c'est un petit peu plus intéressant : « Le Conseil d'Administration comprend que l'ALAC suggère qu'ICANN Org conçoive et mette en œuvre un système gratuit de tickets pour suivre les requêtes de divulgation concernant les

---

informations d'enregistrement des gTLD non publiques. Le Conseil d'Administration a reçu des informations supplémentaires de la part d'ICANN Org en ce qui concerne l'évaluation de l'ODP. » Et je crois que nous allons avoir un feedback de la GNSO, de la petite équipe qui travaille à l'ODA, l'évaluation de la conception opérationnelle. Nous recommandons une preuve de concept et c'est un SSAD beaucoup plus simplifié que nous proposons qui serait donc comparable avec un système de suivi et de tickets.

« Le Conseil d'administration envisage un dialogue continu avec le conseil de la GNSO, avec toute la communauté de l'ICANN en ce qui concerne les prochaines étapes tandis qu'il considère les recommandations SSAD. » C'est essentiellement ce que nous avons dit. Cela est confirmé, à moins qu'il y ait des commentaires que vous vouliez effectuer.

Nous allons passer au troisième point qui est encore beaucoup plus intéressant. Voilà, on va essayer d'avoir tout le texte. Je crois que cela a été coupé. Donc le troisième point, un petit peu plus complexe. Yeşim, pouvez-vous mettre la pièce jointe ? Je crois que vous avez les modifications sur la pièce jointe.

YEŞİM SAGLAM :

Oui, tout à fait.

ALAN GREENBERG :

Cela se termine par « -AG » pour Alan Greenberg. Ce n'est pas exactement la version finale, c'est un autre document, Yeşim, si vous pouviez mettre cela à l'écran. Merci.



---

un petit peu ce que nous avons dit en d'autres termes. C'est une bonne description.

Le Conseil note également à la septième ligne du document, le Conseil note que l'ALAC peut également demander un rapport thématique, donc nous pouvons le faire nous-même, pas besoin de passer par le conseil, c'est ce que cela veut dire. La réponse, c'est que l'ALAC note que l'avis de demander un rapport thématique de la GNSO n'est... Attendez, il me manque quelque chose, excusez-moi. Donc la première phrase : « Le Conseil d'administration comprend que l'ALAC recommande que le Conseil d'Administration demande un rapport thématique. » Donc la réponse, c'est que ce n'est pas maintenant mais à l'avenir si quelque chose de spécifique se produit.

Ensuite : « L'ALAC comprend bien que le fait que nous avons fait deux fois la différence, une fois que le rapport est créé, le conseil doit décider si oui ou non de lancer un EPDP. Cela dépendra de la décision, ce lancement du EPDP. Si c'est le Conseil qui demande un rapport thématique, il n'y a pas de décision, le conseil de la GNSO doit lancer un EPDP. » Donc nous le notons, c'est la différence et c'est pour cela que nous suggérons le conseil fasse la demande.

Troisième paragraphe : « Étant donné la remarque du Conseil d'Administration comme quoi il y a focalisation continue sur les questions NIS2, si le Conseil regarde, tout le monde regarde, il a été suggéré que la GNSO le considère et il y a une recommandation, la 2A. La GNSO surveille les initiatives de la NIS2. Considérant la focalisation continue du Conseil d'Administration sur la NIS2 et la recommandation des phases 2 du EPDP, l'ALAC est prête à retirer ceci et à de nouveaux

---

délivrer si la situation le justifie à l'avenir. » Donc nous souhaitons que le Conseil d'Administration agisse s'il y a NIS2, mais cela pourrait être prématuré. Donc pour l'instant, c'est plus clair, donc nous pouvons le resoumettre.

Ensuite, je continue : « Nonobstant ce retrait, l'ALAC rappelle au Conseil d'Administration que l'intention d'origine de l'ICANN de garder le WHOIS RDS aussi ouvert que possible tout en restant conforme au RGPD et s'il y a preuve que peut considérer la NIS2 et le RGPD de fait permet davantage de publications, la politique pourrait être nécessaire pour s'assurer d'une telle ouverture. » Donc en fait, on revient à l'intention de l'ICANN lorsqu'on a lancé la spécification temporaire. Lorsqu'on a créé la spécification temporaire, lorsqu'on a lancé le PDP, on dit que l'intention de l'ICANN, c'est de garder le WHOIS aussi ouvert que possible, de toute évidence en restant conforme avec la loi, le RGPD, etc.

Donc voilà où on en est et nous rappelons simplement au Conseil d'Administration que c'est toujours notre intention et que nous espérons que c'est leur intention également.

Pour résumer la recommandation, c'est que nous retirions la troisième partie de l'avis et que nous la gardions pour l'avenir si nécessaire. Donc c'est une grosse question ; il faudra que ce soit approuvé par l'ALAC parce que ceci relève de la responsabilité de l'ALAC, pas du CPWG. Mais j'espère que cela vous convient.

Je vois que Jonathan à la main levée.

---

JONATHAN ZUCK :

Oui, merci Alan.

Je trouve que c'est bien. Si j'ai bien compris, c'est un avis qui est conditionnel de toute façon. Donc le retrait, c'est simplement pour clarifier ce qu'il faut dans les médias ?

ALAN GREENBERG :

Selon moi... Tout d'abord, au départ, le Conseil comprend ce que dit l'ALAC. En fait, ce n'était pas juste, ce n'était pas ce que nous avons dit, premier paragraphe de la réponse. En fait, j'essaie d'éviter qu'il y ait encore des allées et venues. La NIS2, pour l'instant, ce n'est pas très clair, on ne sait pas ce qu'elle va contenir. Le Conseil d'Administration dit : « Écoutez, nous observons ce qui se passe. Bien sûr, nous allons le prendre en considération. » La GNSO sait déjà qu'il faut le prendre en considération, mais nous ne savons pas quelle sera la réponse. Peut-être que la réponse sera adaptée, peut-être qu'elle sera exactement ce que nous souhaitons.

Donc pour l'instant, tant que nous n'avons pas vu comment les choses évoluent, cet avis restera ouvert, peut-être pendant plusieurs années, pendant que l'ICANN agit sur la base de notre avis, peut-être par un autre mécanisme. Donc il vaut mieux le retirer et attendre. Mais nous n'allons pas oublier. Nous allons regarder de côté.

Je ne vois pas d'autres mains. Greg, allez-y.

---

GREG SHATAN : Je n'ai pas encore de copie, mais peut-être un accord relatif à la NIS2 a été atteint en début de semaine. J'essaie de rassembler des informations là-dessus, mais je me demande...

INTERPRÈTE : Nous avons des problèmes pour entendre Greg.

GREG SHATAN : Peut-être qu'on pourrait clarifier au Conseil d'Administration que nous attendons que le moment venu soit le bon.

ALAN GREENBERG : Oui, je ne sais pas exactement ce qui a été fait en termes d'accords entre le conseil de la GNSO et les autres parties. Il y a peut-être une négociation en cours, donc on pourrait peut-être clarifier. Mais n'oublions pas qu'il faut une législation dans les deux juridictions pour que ceci entre en vigueur, donc il y aura sans doute un délai par rapport à cela. Donc s'il y a un accord au niveau de l'Union européenne, ce n'est pas encore quelque chose qui est entré en vigueur. Nous avons déjà entendu des commentaires qui disaient que tant qu'on ne voit pas comment les différents pays le mettront en œuvre, c'est difficile de se prononcer.

Alors, comme je le disais, nous pouvons toujours garder ceci de côté et effacer les deux derniers paragraphes. Mais pour l'instant, je pense que les choses seraient plus claires si nous ciblons notre avis au besoin plutôt que d'avoir quelque chose de totalement ouvert comme ce que nous avons maintenant. S'il y a des désaccords, si les gens ne sont pas à

---

l'aise, on peut simplement omettre les deux derniers paragraphes, comme je le disais, tout en reconnaissant qu'il y a des discussions qui sont en cours. Je pense tout simplement que c'est plus clair, mais je n'ai pas une opinion forcément claire.

Greg ?

GREG SHATAN : Je pense qu'il vaut mieux attendre de voir ce qui se passe. Personnellement, étant donnée la longueur du EDPD, je ne sais pas s'il faut prendre en considération les différents pays et leur soutien apporté. Un accord politique a été atteint entre l'Union européenne et les États nations, c'était le 13 mai, mais je ne sais pas si c'est public.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Pour être clair, Greg, je ne disais pas qu'il fallait attendre les différentes législations nationales, mais il faut au moins avoir une orientation. Certains des grands pays vont sans doute prendre des initiatives et il faut savoir ce que l'on va dire.

GREG SHATAN : Cela dépendra un petit peu, oui, de l'environnement politique. On peut penser que ceci aura un impact sur tous les pays européens.

ALAN GREENBERG : Oui, tout à fait. Je pense qu'il vaudrait mieux avoir un avis qui soit plus ciblé, qui soit plus précis plutôt que d'avoir cet avis un peu vague que

---

nous avons maintenant. Si vous n'êtes pas d'accord, je comprends tout à fait d'un autre côté.

GREG SHATAN : Oui, je suis d'accord. On pourrait peut-être le retirer et remplacer ceci de manière plus ciblée dans trois mois ou dans six mois. Effectivement, ce sera peut-être mieux, on sera plus spécifique. De toute évidence, le Conseil d'Administration n'est pas d'accord sur ces interprétations de déclarations un peu larges. Mais voyons un petit peu comment évoluent les choses.

ALAN GREENBERG : Et justement par rapport à cela, peut-être qu'on pourrait remplacer le mot « [it] » en anglais et cibler d'avantage notre avis si c'est quelque chose qui se justifie à l'avenir.

GREG SHATAN : Oui, je suis à peu près d'accord et je vois que John McCormac vient de mettre le lien vers le communiqué de presse dans le chat.

ALAN GREENBERG : Merci.

Nous avons une main d'Eduardo.

EDUARDO DIAZ : Le fait est que l'avis de l'ALAC pour le Conseil, selon moi, c'est quelque chose qui a trait à l'avenir. Donc même si on retire les deux derniers

---

paragraphes, si vous relisez le début, on dit qu'on se base sur l'avenir. Ma recommandation, c'est de garder les deux premiers paragraphes et puis c'est tout.

ALAN GREENBERG : Encore une fois, un des problèmes, c'est que nous déclenchons ceci par rapport à quelque chose qui est soumis à interprétation. Comme Greg le disait, peut-être qu'ils interpréteront cet avis comme quoi il faut attendre que les législations de toutes les juridictions de l'Union européenne soient mises en place, mais ce n'était pas notre intention. Donc encore une fois, moi, je préférerais pouvoir le redire de manière plus spécifique lorsque le moment sera le bon.

EDUARDO DIAZ : Très bien. Je pense que c'est une bonne idée.

ALAN GREENBERG : Je ne pense pas que cela puisse rester ouvert pour toujours, mais on pourra le modifier lorsque le temps sera venu, lorsque ce sera approuvé. Je pense que le texte est plus propre. Donc je vais nettoyer un petit peu cela, je vais changer le troisième paragraphe et remplacer le *it* en anglais par quelque chose d'autre, réécrire cela un petit peu et je reviendrais vers vous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Alan. Je ne vois pas d'autres mains de levées. Merci beaucoup de nous avoir aidés dans ce processus. C'est un dialogue que notre communauté a avec le Conseil d'Administration et c'est

---

satisfaisant, je pense. Nous avons répondu à leurs questions. Je crois qu'il y avait vraiment un mur entre nous il y a de cela plusieurs années mais maintenant, ces dialogues et ces communications sont quelque chose de positif.

Nous allons maintenant passer aux thèmes à aborder pour la réunion de l'ALAC avec le SSAC. Je crois que Jonathan est avec nous et il va présenter cela.

JONATHAN ZUCK : Oui.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, bienvenue Jonathan.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Il a déjà parlé Jonathan, vous savez.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je n'étais pas très sûr qu'il soit là. Très bien, ma mémoire est mauvaise.

JONATHAN ZUCK : Je ne suis pas tout à fait prêt pour diriger cette conversation. Est-ce que nous avons quelqu'un qui peut nous guider ? Désolé d'être un petit peu pris au dépourvu.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Certaines de ces questions, c'est une préparation des thèmes pour notre réunion avec le SSAC. Nous avons les points et les éléments de langage à aborder durant l'ICANN74, mais cela n'a rien à voir avec le SSAC. Je ne sais pas si on avait suggéré des thèmes à ce moment-là.

JONATHAN ZUCK : Je vois, nous avons simplement les thèmes qu'eux ont proposés provenant du SSAC. On parlait du SSAD, de différents projets et de points de sécurité qu'ils voulaient aborder.

JONATHAN ZUCK : Oui, je me rappelle de cette conversation.

Je vois qu'Hadia a levé la main. Je vais demander à Hadia de clarifier un petit peu tout cela.

HADIA ELMINIAWI : En ce qui concerne les thèmes proposés avec le SSAC, je crois que nous pouvons également inclure le SAC120 pour le EPDP des IDN, pour les variantes des noms de domaine internationalisés, parce que dans leur rapport, ils ont mentionné des mécanismes de gestion des variantes, donc cela a trait à la sécurité et la stabilité du DNS et c'est important pour les utilisateurs finaux.

Du point de vue du SSAC, la perspective du SSAC, ce qui est le plus important, c'est la sécurité et la stabilité du DNS. Mais pour notre perspective, pour une expérience acceptable pour des attentes des internautes, évidemment, la sécurité et la stabilité aussi. Mais lorsqu'ils parlent des mesures à prendre, ils parlent de mesures assez

---

conservatrices et ils proposent des méthodes au SSAC, d'avoir une approche très prudente. On commence à demander : « Est-ce qu'une étiquette est suffisante ? Si ce n'est pas suffisant, nous aurons besoin de deux étiquettes ou plus. » Et il y a la délégation des variantes également qui se pose comme sujet.

Personnellement, je pense que notre approche est un petit peu différente, mais c'est un thème que l'on pourrait aborder avec eux. Merci.

JONATHAN ZUCK :

Oui, bonne idée.

Est-ce qu'il y a d'autres suggestions, d'autres thèmes que vous voudriez proposer pour cette réunion que nous aurons avec le SSAC ? Est-ce qu'on pourrait leur parler de leur réponse à la GNSO en ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS puisque nous avons tous les deux fournit des réponses sur ce thème ? Peut-être que nous pourrions rajouter cela à l'ordre du jour de cette réunion. Et ensuite... Greg nous parle de SSAD ; on a déjà sur la liste ce système normalisé d'accès et de divulgation SSAD. Ce sera un sujet à aborder. D'autres idées ou suggestions ? Je pense qu'on a déjà un ordre du jour assez étoffé pour cette réunion.

La connectivité en 2030 ; Gopal, vous voulez expliquer cela ? Cela ressemble à un slogan.

---

GOPAL TADEPALI : Oui, c'est ce qui va se passer dans les prochaines années au niveau de la connectivité. Kevin Kelly en a parlé dans différents magazines professionnels. Il y a des couches de connexion, tout est connecté et interconnecté. Nous rajoutons des couches et il y a des questions de technologie qui se posent et nous avons des machines et des ordinateurs plus anciens. Nous avons des systèmes plus modernes. Donc c'est un concept de collectivité je pense et on pourrait en parler en ce qui concerne la sécurité de ce nouveau type de connectivité.

JONATHAN ZUCK : Oui, c'est une question très large. C'est une conversation qui sera peut être longue. Je ne sais pas si on peut mettre cela à l'ordre du jour.

JONATHAN ZUCK : Mais merci beaucoup de soulever ce point. Je crois que c'est quelque chose sur lequel nous devons nous renseigner plus et peut-être que nous devrions bilatéralement avoir un travail d'effectué sur ce thème.

GOPAL TADEPALI : Oui, pas de problème, c'est à vous de voir.

JONATHAN ZUCK : D'autres recommandations ? Très bien.

C'est un bon ordre du jour. Je vois que le personnel a pris des notes et je vois que Christopher Wilkinson a levé la main. Je lui donne la parole. Christopher, on ne vous entend pas.

---

CHRISTOPHER WILKINSON : Je ne suis pas [inaudible], mais c'est important en effet de prendre des notes sur tout ce qui est dit sur notamment Twitter, également avec Elon Musk par exemple, les questions d'identification avec l'éventuel rachat de Twitter par Elon Musk. Je crois que la méthodologie sera très différente. C'est très intéressant ce qui se passe. Cela doit être suivi et [inaudible] si cela peut être fait avec des sommes astronomiques. L'ICANN peut demander à tous les bureaux d'enregistrement et titulaires de nom de domaine de s'identifier et d'identifier les fausses inscriptions et enregistrements qui représentent une utilisation malveillante du DNS. Et je crois que c'est quelque chose auquel il faut réfléchir.

JONATHAN ZUCK : Nous prenons note et là aussi, c'est quelque chose que nous allons suivre de près.

Bien, donc je crois que c'est tout. Je crois que je suis le prochain à l'ordre du jour en parlant des éléments de langage pour la prochaine réunion. Olivier, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Jonathan.

Comme je l'ai mentionné dans le chat, ce qu'a indiqué le docteur Gopal, c'est intéressant. Au niveau bilatéral ou informel, on pourrait en parler peut-être au leadership du SSAC et voir si cela les intéresse. Et Christopher aussi a soulevé quelque chose d'intéressant. On peut le proposer au leadership du SSAC, voir si on peut avoir d'autres séances

---

avec les membres du SSAC pour débattre de tout cela et voir si tout cela bien entendu rentre dans le cadre de l'ICANN.

Merci Olivier.

JONATHAN ZUCK : Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ? Je vois que nous progressons.

En ce qui concerne les points à aborder durant l'ICANN74, est-ce qu'il y a quelqu'un qui est le guide et dirige tout cela ? Nous avons avancé à ce niveau. Claudia a créé...

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Désolé de vous interrompre, mais nous avons modifié un petit peu l'ordre du jour parce qu'Alan Greenberg doit nous quitter bientôt et je pense que nous allons peut-être lui donner la parole avant que l'on parle de ces points et éléments de langage, parce que cela pourrait prendre plus de temps. Donc si vous le permettez, nous allons donner la parole une nouvelle fois à Alan Greenberg pour nous parler de cadrage, de cette équipe qui a travaillé sur cela également, sur l'évaluation de la conception opérationnelle. Et ensuite, nous reviendrons vers vous, Jonathan, pour couvrir tout cela. Est-ce que cela vous convient ?

JONATHAN ZUCK : Oui, tout à fait.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien.

---

Nous allons maintenant avoir au niveau des petits groupes une mise à jour en ce qui concerne l'équipe chargée du cadrage et de l'exactitude des données. Nous allons donc donner la parole à Alan Greenberg.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup. Je ne sais pas si une mise à jour de six pages sera très longue ou pas. Il ne se passe pas tant de choses que cela.

En ce qui concerne le cadrage de l'exactitude du WHOIS, il y a eu des propositions du Conseil d'Administration et le personnel a développé plusieurs scénarios à présenter l'Agence de protection des données européennes pour voir ce qui est autorisé ou pas. Et vous vous rappelez peut-être que nous avons eu ce système de signalement de problèmes liés à l'exactitude du WHOIS, l'ARS, à la suite du RGPD parce que cela requière de voir le WHOIS qui n'est plus exactement le même. Ce n'était pas très clair par rapport au PDP et comment pouvoir fournir ces informations de la part de l'ICANN pour avoir une exactitude. Pour le moment, nous n'avons pas d'analyse à savoir si nous avons des données exactes ou pas. Nous avons ces anciens systèmes qui existaient pour avoir des informations sur l'exactitude des données, c'était le système ARS dont j'ai parlé, mais il s'est arrêté à un certain moment. Donc le Conseil d'Administration a développé plusieurs scénarios.

Le personnel nous a répondu... Et on va passer à la diapositive 2, c'est déjà cela. Ils ont proposé les quatre possibilités suivantes : premièrement, analyser les données, ce que l'on peut voir, donc l'analyser comme on l'a fait pour l'ARS ; deuxièmement, analyser un échantillon de données d'enregistrement complet fourni par les bureaux d'enregistrement ; troisièmement, un audit proactif pour savoir

---

si les bureaux d'enregistrement sont conformes aux exigences de vérification et de validation des données ; et quatrièmement, un sondage sur la question de l'exactitude.

Ma réponse à cela, par rapport au premier et au dernier, pas besoin d'accès aux données. Troisième point non plus sans doute, donc on ne comprend pas trop pourquoi c'est là. L'ICANN a répondu et a dit : « Nos scénarios, c'est des choses intéressantes à étudier, mais cela ne nécessite pas nécessairement une approbation. » Et donc hier soir, j'ai ajouté un commentaire pour dire : « C'est bien, tout ceci est très intéressant, mais pourquoi est-ce que ceci est présenté dans le cadre de l'interaction du Conseil avec les autorités de protection des données ? » Donc ce n'est pas clair.

Par rapport au fait de savoir si c'est utile ou pas, le premier point, analyser les données publiques, il y a de données et parfois, les entités disent : « Vous devez publier mes données » mais en fait, elles n'y sont pas. Donc je ne vois pas pourquoi on perdrait notre temps sur le point 1. Peut-être qu'il y a quelque chose à réfléchir, mais en dehors de la preuve de l'existence des données, je ne vois pas trop.

Deuxièmement, il faut pour ce point un certain niveau d'approbation et de politique pour s'assurer que cela se produise parce qu'actuellement, l'ICANN ne peut pas obtenir les données des bureaux d'enregistrement.

Troisième point, c'est encore une fois quelque chose qui peut être utile pour l'ICANN : si nous avons des conditions contractuelles, il faut les analyser, mais je ne vois pas trop en termes de preuves et d'équipe de cadrage.

---

Quatrièmement, cela peut être intéressant, mais je ne vois pas en quoi ceci est en lien avec ce qui pourrait se produire, donc c'est assez vague. Diapositive suivante.

Voilà les deux suggestions. Premièrement, relancer l'ARS, un peu comme ce qu'on avait fait par le passé, mais avec des politiques qui imposent aux bureaux d'enregistrement de nous donner les données. Nous l'avons fait de manière automatique, il y a des sites RDA qui peuvent le faire aujourd'hui, mais malheureusement, en général, ils ne sont pas activés de manière totale. Donc il faut mettre en place certains ajustements techniques, mais sinon, c'est assez facile à faire. Je crois qu'il faudra s'assurer que ceci est considéré comme une utilisation légitime des données personnelles par les autorités.

Ensuite, le point 2, c'est similaire du point de vue du concept, mais ceci est fait sur une base bureau d'enregistrement par bureau d'enregistrement. Donc c'est essentiellement un audit. Il n'y a pas d'audit qui avait été proposé précédemment. Ce n'est pas un procès, mais c'est un audit des résultats et donc la vérification actuelle est surtout sur les domaines nouveaux ou modifiés. Mais là, ce serait surtout l'ensemble. Cela nous donnerait une idée de l'existence ou non de problèmes d'exactitude. Mais là, il faudrait qu'il y ait action par les autorités de protection des données. Diapositive suivante.

L'autre chose à prendre en considération, dans tous les PDP ou groupes de travail, le résultat final, c'est un rapport important. Du point de vue du concept, le rapport est effectué après le travail, mais dans la réalité, le personnel commence à le rédiger assez tôt parce qu'il y a des choses assez générales, des éléments de contexte qui peuvent être effectués

---

avant d'avoir les recommandations définitives. Et ceci est vrai pour le rapport de l'équipe de cadrage également. Et toutes les personnes qui sont intéressées peuvent consulter ce document. Si vous avez des commentaires, n'hésitez pas, je pourrais les communiquer.

Je crois que Steinar a une question : « Comment vérifier que des bureaux d'enregistrement sont valides ? » Steinar, je ne vois pas ce que vous voulez dire par « valides ».

STEINAR GRØTTERØD :

Oui, lorsque je lis votre suggestion, il me semble qu'il faut qu'il y ait un ensemble de données des bureaux d'enregistrement qui doit être enquêté pour le cumul des données. Mais comment vérifier que Monsieur Jones est vraiment Monsieur Jones ? Comment peut-on le faire ? Est-ce que c'est l'ICANN qui peut le faire ou est-ce que c'est utiliser une technologie qui nous dit qu'il faut qu'il y ait un prénom, un nom de famille et un téléphone, etc. ? Est-ce que c'est possible même si on obtient les données du bureau d'enregistrement ?

ALAN GREENBERG :

C'est une question intéressante. Si vous me demandez si les données qui disent que ceci est enregistré par Alan Greenberg qui vit à Montréal et est-ce qu'il est bien à cette adresse, est-ce que vous pouvez vérifier que c'est vraiment Alan Greenberg et pas Steinar qui a décidé d'utiliser toutes mes coordonnées, et bien, c'est une vérification d'identité. Et il y en a qui ont proposé qu'on devrait pouvoir vérifier l'identité, qu'on ne peut pas se cacher derrière quelqu'un d'autre. Mais en fait, c'est assez difficile à faire. Même à Montréal, il y a plusieurs Alan Greenberg, donc

---

comment s'assurer qu'on est bien avec le bon ? Comment s'assurer qu'on n'utilise pas les informations de quelqu'un d'autre ? Cela, c'est beaucoup plus compliqué de le faire que tout simplement de vérifier les informations et leur exactitude.

Alors, peut-être que vous posez une autre question. Comment savons nous que les bureaux d'enregistrement nous donnent les bonnes informations ? Si je vous demande les coordonnées pour [alangreenberg.com](http://alangreenberg.com) et qu'on me les donne en nous disant que c'est ce qui est dans la base de données, à la base, le bureau d'enregistrement pourrait tout simplement mentir et dire que ce sont mes coordonnées alors que ce ne sont pas mes coordonnées, mais on ne peut pas le vérifier sans aller dans leur système informatique, ce qui est possible. Mais en fait, on ne peut pas vraiment le faire.

Donc c'est cela la vraie question sur laquelle le groupe se concentre. Qu'est-ce que cela veut dire, l'exactitude ? Comment définir l'exactitude ? Et le résultat de cette discussion se résume à « Cela dépend de ce qu'on utilise. » Il y a différentes mesures de l'exactitude sur la base du marché et la discussion est toujours en cours par rapport à cela, il y a toujours des allées et venues à ce niveau. Et d'ailleurs c'est quelque chose que nous voyons sur la diapositive suivante justement.

Voilà certaines des discussions qui sont en cours. Nous n'avons pas encore les réponses. Premièrement, quelle est la définition de l'exactitude ? L'exactitude, c'est ce qui est exigé par le RAA actuel ou alors plus généralement, cela dépend encore, on ne sait pas.

Question suivante : est-ce que les exigences actuelles suffisent ? Sinon, que doivent-elles être ? Et est-il raisonnable, pratique et viable d'inclure

---

une vérification d'identité et de vérifier qu'il s'agit bien de l'entité qui est revendiquée ? Donc la question est complexe.

HADIA ELMINIAWI :

Merci Alan pour cette présentation.

Par rapport à la vérification de l'identité, ceci fait partie du processus d'accréditation de l'utilisateur qui était obligatoire pour les utilisateurs, donc utiliser le SSAD lorsque le SSAD était pensé comme un système mais un système automatisé qui pouvait donc donner des réponses aux demandeurs. Si on avait choisi le SSAD tel qu'il avait été envisagé au départ, la vérification de l'identité aurait fait partie de la vérification de l'identité de l'utilisateur et pas du titulaire de nom de domaine. Donc l'idée d'avoir une partie tierce qui vérifie les identités existe, mais elle n'est pas là pour les titulaires de nom de domaine.

ALAN GREENBERG :

Oui, tout à fait. Je dois partir dans deux minutes, mais je vais rapidement répondre à la question et ensuite, je reviendrai au reste de la présentation.

La réponse, c'est oui, la vérification de l'identité est tout à fait possible. Si vous demandez un passeport, il y a un certain niveau de vérification de l'identité, mais la question, c'est est-ce qu'on peut le faire pour un processus qui coûte huit à neuf dollars pour un enregistrement ? Lorsqu'on vous a dit que vous ne pourriez avoir un compte qu'une fois que votre identité sera vérifiée et que cela va vous coûter 700 dollars, tout l'écosystème des noms de domaine est complètement modifié. C'est tout à fait possible, mais est-ce que c'est ce qu'on souhaite ou est-

---

ce que c'est nécessaire ? Et il y a des gens qui le pensent. Diapositive suivante, ce sera rapide.

L'ODA du SSAD est actuellement en attente. Nous attendons le feedback d'ICANN Org sur la preuve de faisabilité, donc il n'y a rien qui se passe pour l'instant par rapport à cela. J'écoute les questions s'il y en a, mais je pense que ça va.

Je vais vous repasser la parole, Olivier, et je vous remercie tous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Alan. Très bien, nous avons réussi à vous caser avant la fin de l'heure.

Nous allons maintenant passer aux mises à jour des groupes de travail. Nous avons Steinar et [Daniel] qui vont nous faire une mise à jour sur le PDP sur la révision de la politique de transfert.

LUTZ DONNERHACKE : Steinar n'a pas participé lors du dernier appel. Est-ce que vous m'entendez ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, tout à fait Lutz. Excusez-moi, j'aurais dû vous confirmer. Allez-y, on vous entend et nous vous écoutons. Allez-y.

LUTZ DONNERHACKE : Je vais être rapide.

---

La discussion, c'était par rapport au niveau de détail des documents techniques sur les politiques lorsqu'ils sont soumis au changement, surtout par rapport à la cryptographie. Le débat était également sur les références qui sont effectuées aux algorithmes spécifiés dans certains documents. Est-ce que cela doit être copié dans les politiques ? Est-ce que cela doit être mis en référence ? Et ce n'était pas très clair à la suite de notre discussion. Et ce qu'on a principalement fait, c'est poser la question « Est-ce que cela doit être mis en référence ? »

Ensuite, nous avons parlé dans ce groupe de qui est responsable des codes d'autorisation de transfert. C'est un débat que nous avons déjà eu, mais nous sommes rentrés davantage dans les détails. Est-ce que nous allons avoir une politique contraignante pour ces codes d'autorisation de transfert ? Il doit y avoir une période définie pour l'expiration et il faut fournir une méthodologie claire et des calendriers clairs pour l'expiration de ces codes d'autorisation. Il faut que toutes les parties prenantes soient bien informées de cela et il faut qu'il y ait également des messages d'erreur qui soient envoyés dans certains cas. Ils seront générés par le registre. Nous ne pensons pas que cela poserait des problèmes, que cela soit contraignant non plus. Nous pensons que nous pourrions avoir une authentification à ce niveau et qu'elle dure longtemps. Et c'est exactement ce sur quoi nous essayons de travailler, sur cette procédure. C'est donc des questions de code d'autorisation qui se posent et c'est une perte de pouvoir pour certains. Et les bureaux d'enregistrement sont contre parce qu'ils perdent un pouvoir et nous allons devoir poursuivre cette discussion. Et pour nous, ce qui est très important et le plus important, nous avons besoin de plus de participation et de travail sur le premier texte que nous avons. Donc

---

vous pouvez répondre, vous pouvez vous exprimer jusqu'à vendredi sur ces textes, sur ces documents et cela serait quelque chose de très apprécié. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Lutz. Y a-t-il des questions ou commentaires ? Je ne vois pas de mains levées...

JONATHAN ZUCK : Merci Lutz. Est-ce qu'il y aura beaucoup de perte de pouvoir associée à cette recommandation ? Est-ce que c'est quelque chose que l'on devrait poursuivre selon vous, Lutz ?

LUTZ DONNERHACKE : Moi, je ne travaille pas pour un bureau d'enregistrement, donc je ne vois pas clairement quel serait le problème et quel est leur raisonnement. Mais ils veulent avoir plus de liberté, ces bureaux d'enregistrement, pour sélectionner ces codes d'autorisation et ils veulent satisfaire les besoins de leurs clients et c'est difficile. Si l'autorité de ces codes passe d'une entité à une autre, c'est assez complexe. Donc c'est mon impression en tout cas après avoir suivi les discussions. Il y a différents arguments qui ont été présentés pour ce transfert, pour ces codes qu'il faut stocker également. C'est les registres qui ont indiqué ces points, mais les bureaux d'enregistrement communiquent avec des revendeurs, les revendeurs avec des registres. Donc nous avons toutes ces communications qui se déroulent en ce qui concerne les transferts et personne n'appelle directement les registres.

---

JONATHAN ZUCK : Vous pensez que c'est quelque chose qu'on devrait poursuivre ?

LUTZ DONNERHACKE : Je ne pense pas. Je crois que c'est une question principalement pour les registres.

Steinar, allez-y.

STEINAR GRØTTERØD : Deux commentaires.

Nous avons eu des débats auparavant plus techniques sur ces points, il y a eu des commentaires d'entités indiquant qu'on utilise les codes d'autorisation présents pour les transferts et ces processus de transfert. Mais ils utilisent également ces codes, ces paramètres de sécurité pour un accès à divers systèmes. Je vois des panels de contrôle, des bureaux d'enregistrement. Donc il y a des avantages et des inconvénients. Est-ce que l'on doit développer quelque chose de plus précis au niveau technique pour les entreprises et pour ces codes de transfert ? Moi je n'étais pas présent hier, mais c'est peut-être quelque chose qui s'est reflété dans les conversations qu'on a eues hier avec ce groupe qui s'est réuni.

Et également... En fait non, c'est tout ce que j'avais à dire. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Steinar.

---

Je ne vois pas d'autres mains levées, donc notre mise à jour conclut sur ce point. Merci beaucoup. Nous allons continuer à suivre de près tout ce qui se passe à ce niveau.

Nous allons maintenant passer au EPDP sur les noms de domaine internationalisés. Pour ce EPDP sur les IDN, nous avons Satish Babu et ses collègues qui vont se joindre à nous avec une présentation que nous avons maintenant à l'écran. C'est les questions A9 et A10.

SATISH BABU :

Merci Olivier.

En tant que préambule, A9 et A10, c'est les transitions pour les étiquettes. Qu'est-ce que c'est ce qu'on appelle en anglais les [inaudible] ? C'est les différents statuts ou états que nous avons avec une étiquette individuelle.

Cela doit passer par plusieurs étapes au niveau du statut. Cela s'appelle une étiquette de domaine internationalisé IDL, un ensemble IDL qui a plusieurs statuts : délégué, retenu par la même entité, bloqué, alloué ou affecté, rejeté. Donc voilà comment sont indiqués ces statuts.

C'est très clair lorsque c'est délégué.

Retenu par la même entité, cela veut dire que le titulaire de nom de domaine n'a pas répondu à tout, donc on ne peut pas donner ce nom de domaine à quelqu'un d'autre, il est retenu par la même entité.

Bloqué, cela indique que cela a été bloqué au niveau des noms de domaine internationalisés, des IDN. Il y a une question au niveau de la variante au niveau de la zone racine qui se pose. Bloqué, cela provient la

---

zone racine et donc il y a donc ce panel de génération d'étiquettes qui travaille là-dessus. Il y a des règles qui ont été violées, donc cela a été bloqué.

Dans le cas du rejet, c'est que... Nous allons passer à la diapositive suivante, merci. Notre réponse, l'équipe du EPDP est tombée d'accord sur les points suivants : accepter ces cinq statuts d'étiquettes pour les étiquettes de variante tels que proposés par le personnel en tant qu'accord préliminaire. Donc le raisonnement derrière cela, cela est utile pour suivre les différentes étapes du processus d'application et cela pourrait être utile pour les gTLD et les ccTLD.

L'équipe du EPDP doit noter tout d'abord qu'il faut savoir et connaître les différents rôles que ces étiquettes et ces statuts jouent afin de mieux clarifier leur définition, mais c'est un bon point de départ. Il faut que cela soit neutre au niveau des TLD. Cela peut s'appliquer à la fois aux gTLD et aux ccTLD, donc cela se chevauche à certains points, nous avons noté cela. Lorsque nous avons la délégation qui se chevauche avec le statut d'application « délégué » et le rejet, c'est dans deux statuts à la fois : pas approuvé et ne sera pas poursuivi. Donc on manque un petit peu de cohérence au niveau du statut de ces étiquettes. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Nous allons maintenant passer à la question A10 sur ces transitions. La question est : « Quelle est la procédure pour changer le statut d'une étiquette pour les étiquettes de variante individuelle ? » Nous avançons. Nous avons un diagramme ici, je sais pas si c'est lisible, c'est écrit petit, mais il s'agit d'une transition, passer de bloqué à retenu par la même entité. Là, vous avez une nouvelle version de la zone racine des LGR, des

---

étiquettes. Et le déclenchement ici, c'est nouvelle LGR qui n'est pas bloquée. Donc là, vous avez mis à jour.

Deuxièmement, vous avez à partir du « rejet » jusqu'à « retenu par la même entité ». C'était entre le bureau d'enregistrement et le registre et il y a plusieurs étapes. Il faut s'assurer que l'étiquette puisse être gérée de cette manière, mais il se peut que ce statut « rejeté » apparaisse et à ce moment-là, l'étiquette va être gérée comme « retenue par une même identité ».

En ce qui concerne « alloué », lorsqu'il y a un domaine qui est nouvellement requis, c'est là où vous pouvez avoir une affectation de domaine avec ces étiquettes. Là, il faut définir néanmoins ces politiques, quand on peut effectuer la demande de domaine. Il y a donc ces demandes qui sont effectuées et il faut s'assurer qu'il y a eu des modifications linguistiques qui sont apportées pour qu'ils puissent donc avoir cette allocation.

Et le numéro cinq, lorsque l'on passe de « délégué » à « alloué ». Si un domaine est retiré du DNS, l'allocation peut néanmoins rester. C'est une transition qui est rare dans la zone racine. C'est une transition, ce n'est pas quelque chose de totalement nouveau. On avait noté cela il y a plusieurs dizaines d'années.

L'équipe du EPDP est d'accord pour dire qu'il faut accepter les transitions. En ce qui concerne ces étiquettes proposées par le personnel comme recommandation préliminaire, il faut clarifier cette transition au niveau du « rejeté » à « retenu par la même entité » qui n'est pas automatique. Mais cela arrive uniquement lorsque le statut rejeté est retiré. Donc il faut qu'il y ait un seuil, il faut qu'il y ait un

---

déclenchement. Il ne faut pas que ce soit automatique. Nous sommes généralement d'accord avec cela. Voilà ce sur ce quoi nous avons travaillé avec mes collègues.

Olivier, je vous repasse la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je vois la main de Jonathan. Jonathan, allez-y.

JONATHAN ZUCK : Merci pour cette présentation.

Si on revient au début, c'était donc une liste non exhaustive de statuts. Alors, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que vous allez ajouter d'autres statuts ? C'est cela ?

SATISH BABU : Merci Jonathan.

Effectivement, ce que nous disons, c'est que si vous découvrez de nouveaux statuts d'étiquettes, nous les incorporerons, mais quoi que nous fassions, il faut être cohérent ; donc c'est la cohérence de la définition qui est l'objectif. Au fur et à mesure des progrès du EPDP, on pourra découvrir de nouveaux statuts d'étiquette ou de nouvelles transitions et à ce moment-là, on reviendra en arrière et on incorporera à tout cela.

JONATHAN ZUCK : Merci.

---

SATISH BABU : Olivier, allez-y. Je vois que vous avez la main levée.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup pour tout cela.

On parle de redélégation, donc s'il y a redélégation, j'ai vu que parfois on passe de délégation à allocation. Lorsqu'on redélègue, lorsqu'il y a une vente ou alors qu'il y a interruption de l'enregistrement puis réenregistrement par quelqu'un d'autre, est-ce qu'on repasse au numéro quatre, d'allocation à délégation, lorsque les serveurs de noms se sont ajoutés ? Comment est-ce que cela fonctionne ? Est-ce que vous l'avez pris en compte ou est-ce que c'est un état spécifique ?

SATISH BABU : La préoccupation principale ici, c'est que toutes les étiquettes doivent se déplacer dans un certain sens. Par exemple, si on passe de délégation à allocation, tout doit se déplacer ensemble. Nous ne savons pas exactement ce qui se passera en cas de redélégation. Lorsque ce n'est plus délégué et lorsqu'on passe à l'autre statut, lorsqu'il y a une redélégation, nous n'avons pas parlé de cette question-là. Mais j'imagine que c'est un retour au statut de délégation. S'il y a une nouvelle propriété, lorsqu'il y a un nouveau propriétaire qui acquière le registre, tous les domaines doivent être déplacés ensemble. C'est cela vraiment le point fondamental. J'espère que ceci répond à votre question.

Hadia, vous voulez ajouter quelque chose ?

---

HADIA ELMINIAMI : Oui, merci Satish. Rien à ajouter, simplement je ne vois pas de cas où on pourrait passer directement de délégué à redélégué pour une variante. Je ne vois pas vraiment dans quel cas on pourrait avoir cette situation.

SATISH BABU : Oui, merci Hadia.

Y a-t-il d'autres questions ? Je ne vois pas d'autres questions.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je parle du domaine en lui-même, pas des variantes, qui serait redélégué. Je comprends la logique, mais j'imagine qu'il y a un processus pour [inaudible].

SATISH BABU : Merci Olivier. Je vous repasse la parole maintenant.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres mains levées, donc merci, excellente mise à jour.

Nous avons terminé pour le PDP sur les IDN. Et maintenant, nous allons parler des grands points pour l'ICANN74. Il ne nous reste que 10 minutes dans le cadre de cet appel, donc nous n'avons pas 20 minutes à vous donner, mais il y a quand même un peu de travail, donc je vous passe la parole.

---

JONATHAN ZUCK : Oui, il y a un groupe qui a été créé avec Hadia pour travailler sur ces grands points. Pour l'instant, il n'y a rien de précis. Nous devons continuer de communiquer avec les responsables des différentes thématiques pour voir comment les choses évoluent avant la réunion pour déterminer quels seront les grands points de la réunion. Donc le processus est en cours, mais il y a un certain nombre de documents qui existent pour y réfléchir. Simplement, surveillez cet espace. Et je crois qu'il n'y a rien d'autre sur ce point.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, merci Jonathan.

Ensuite, nous avons les commentaires sur les politiques avec vous et avec Claudia.

CLAUDIA RUIZ : Bonjour Olivier, bonjour à tous.

En termes de mise à jour sur les commentaires, il n'y a rien qui ait été ratifié récemment par l'ALAC. Nous avons l'étude NCAP qui devrait être lancée pendant le mois de mai. C'est à peu près tout. Je ne crois pas avoir raté quoi que ce soit. Jonathan ?

JONATHAN ZUCK : Non, je crois que c'est bon. Il n'y a pas grand-chose à dire cette semaine en fait. Merci Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci. Deux points qui sont passés très vite.

---

Ensuite, nous passons au point divers. Pour l'instant, personne n'a ajouté de point ici, mais je vous laisse quand même le faire si vous le souhaitez, vous avez la parole. Steinar, allez-y.

STEINAR GRØTTERØD : J'ai une question par rapport à ceux qui seront présents à l'ICANN74 en personne. Par rapport au PDP de transfert de la GNSO, il y avait un formulaire qui devait être rempli étant donné le nombre de sièges pour les différentes séances. Est-ce que c'est quelque chose qui sera obligatoire pour les réunions de l'At-Large également lorsqu'on se retrouvera ensemble sur place ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Steinar. Je passe la parole au personnel pour cela.

HEIDI ULLRICH : Oui, si je comprends bien, tout le monde doit s'inscrire pour les réunions auxquelles vous souhaitez participer. La priorité sera donnée par contre aux membres par exemple de l'ALAC et aux présidents de région qui sont censés être présent à ces réunions.

JONATHAN ZUCK : Oui, merci Heidi. Je crois que vous avez raison. L'idée, c'est que les gens s'inscrivent, en particulier pour les réunions auxquelles ils prévoient de participer en personne parce qu'il y a des limites en termes de taille et d'espace. Nous en avons déjà parlé avec le personnel parce qu'il y a une tendance à s'inscrire pour plusieurs réunions, mais ensuite, de décider de participer à certaines et pas d'autres ou alors de participer

---

virtuellement ou pas. Donc ils font de leur mieux, mais l'idée, c'est de s'inscrire à tout ce que vous prévoyez de faire, que ce soit virtuellement ou en personne, de manière à ce qu'ils aient une idée assez claire du nombre de personnes qui seront présentes.

Judith, allez-y.

JUDITH HELLERSTEIN : Pour ceux qui sont au NomCom, on ne peut participer qu'à la dernière journée. Mais si par exemple on termine plus tôt et qu'on peut participer à certaines des réunions du mercredi et qu'on ne s'inscrit pas, on ne le saura pas, donc est-ce que cela veut dire qu'on ne pourra pas participer ?

JONATHAN ZUCK : C'est un cas assez particulier, Judith. Mais ce que je vous suggèrerais, c'est d'essayer de vous inscrire pour ce qui vous intéresse et pour ce à quoi vous souhaitez participer en personne, en espérant qu'on n'aura pas atteint la capacité maximale pour ces jours en question. Mais je pense qu'il vaut mieux vous inscrire plutôt que d'attendre.

JUDITH HELLERSTEIN : Oui, mais je ne veux pas prendre la place de quelqu'un qui est sûr de pouvoir s'y rendre alors que je ne suis pas sûre.

JONATHAN ZUCK : Oui, je comprends votre question, mais je crois qu'il faudra s'occuper de ce scénario. Mais il faut éviter en fait de s'inscrire pour plusieurs choses,

---

mais je pense qu'il y aura des cas où les gens ne pourront pas venir alors qu'ils se sont inscrits. Pour l'instant, nous ne savons absolument pas quels seront les nombres. Ce que je vous recommande, c'est donc de vous inscrire pour ce à quoi vous pensez pouvoir participer de manière à ce qu'ils aient une idée au moins.

Amrita, allez-y.

AMRITA CHOUDHURY :

Ma question, c'est, par exemple si on s'inscrit pour chaque séance, même si la personne est à La Haye, est-ce qu'on peut avoir l'option de sélectionner de participer à cette réunion virtuellement ou en personne ? Cela pourrait aider à mieux comprendre ce à quoi participera la personne en fait, même si elle est là sur place.

JONATHAN ZUCK :

Comme Heidi l'a dit dans le chat, je pense que c'est une question qui sera gérée par Maureen. Peut-être qu'on pourrait envoyer une note en terme de stratégie et d'inscription. Le processus est en cours d'élaboration. Je ne souhaite pas vous donner une réponse. J'ai participé aux réunions, mais je crois que ces questions n'ont pas toutes une réponse. Donc nous enverrons quelque chose à la liste At-Large pour [inaudible] quelle doit être la stratégie.

CLAUDIA RUIZ :

Oui Jonathan. Je souhaitais noter également – je ne suis pas sûre – je crois qu'il n'y a pas de moyens de s'inscrire à plusieurs réunions en même temps.

---

JONATHAN ZUCK : Oui, tout à fait.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : En personne donc. On ne peut s'inscrire que pour une réunion à la fois.

JONATHAN ZUCK : Oui, tout à fait, c'est cela. Et pour l'instant en fait, cela concerne à la fois la présence en personne et la présence virtuelle.

Hadia ?

HADIA ELMINIAWI : Merci Jonathan.

Le PDP sur les IDN a fait passer un lien pour que les membres et les participants puissent indiquer s'ils vont participer virtuellement ou en personne. Donc je pense que vous aurez toujours l'option de choisir. Je ne sais pas si c'est Heidi qui avait dit que si on s'inscrit pour une réunion pour participer en personne et que vous essayez ensuite de vous inscrire sur une autre réunion, vous serez bloqué et cela me semble logique. Mais je n'ai pas encore essayé.

JONATHAN ZUCK : Oui, c'est cela. Je crois que c'est Claudia qui disait cela. Très bien.

Merci à tous.

---

JUDITH HELLERSTEIN : Autre question. Est-ce qu'on peut le faire uniquement une fois que l'emploi du temps est publié ?

JONATHAN ZUCK : Oui, je crois que c'est cela. J'ai pris du retard dans le processus, j'ai dû attendre pour m'inscrire parce que j'avais besoin de terminer le processus de financement. Je n'ai pas essayé, donc je ne peux pas confirmer, mais je crois, oui, qu'il faut que l'emploi du temps soit prêt pour vous inscrire pour les séances.

JUDITH HELLERSTEIN : Oui parce que pour l'instant, nous n'avons que la *Prep Week*. Ce n'est pas en personne de toute façon, c'est à distance.

JONATHAN ZUCK : Oui, tout à fait, donc nous enverrons quelque chose à la liste. Ce n'est pas vraiment une question qui concerne le CPWG, c'est plutôt une question de l'At-Large. Donc je vais vérifier avec le personnel, avec Maureen et j'essayerai d'envoyer un email par rapport à toutes ces questions.

Hadia ?

HADIA ELMINIAWI : Merci Jonathan.

Comme je l'ai dit, l'équipe du EPDP a envoyé un lien et nous allons voir si nous allons y aller virtuellement ou en présentiel. C'est par le

---

calendrier et l'agenda que l'on peut donc s'inscrire en personne ou virtuellement ?

JONATHAN ZUCK : Oui, je crois que c'est le cas, parce qu'ils vont compter en effet le nombre de personnes qui s'inscrivent. Très bien, merci beaucoup.

Olivier, je vous redonne la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Jonathan. C'est bien de voir qu'on se préoccupe beaucoup de cela pour ne pas avoir de risque de contamination COVID à l'ICANN74.

Aujourd'hui, c'est le festival de Cannes et au festival de Cannes, ils ont beaucoup de protocoles COVID également. On conseille parfois de porter des masques et ce n'est pas une obligation néanmoins. Il faut qu'ils se lavent les mains régulièrement, ils assurent une distanciation sociale et ainsi de suite, donc un mètre entre chaque personne, limiter les groupes comme on fait. Donc voilà ce qui se passe au festival de Cannes. Et maintenant, nous irons à l'ICANN.

J'aimerais remercier les interprètes qui ont fait un excellent travail et merci également à l'excellente transcription. Nous allons poursuivre notre travail sur la liste de diffusion et continuer à communiquer. La semaine prochaine, nous aurons un appel à la suite de notre rotation. À quelle heure sera notre appel la semaine prochaine ?

